
 **DURÉE**
1/2 journée (3h30)

 **DATE(S)**
à définir

 **HORAIRES**
à définir

 **LIEU**
au CDGFPT88

FSST 21 - Atelier Mise à jour - Document Unique



OBJECTIF

A la fin de la formation, l'apprenant sera capable de :

- Comprendre les obligations légales relatives au Document Unique (DU)
- Identifier les risques professionnels dans le cadre de la collectivité
- Mettre à jour le Document Unique adapté à sa collectivité, avec l'accompagnement d'un agent du CDG
- Maîtriser les outils nécessaires à la mise à jour et au suivi du DU



PUBLIC VISÉ

Agents en charge de la prévention dans les collectivités.

ATTENTION : Il s'agit d'une mise à jour de votre DU et non de la création initiale.



PRÉREQUIS

Connaître les bases de la gestion des risques professionnels dans la fonction publique territoriale



CONTENU

Introduction :

- Rappel des obligations légales en matière de Document Unique
- Présentation des objectifs et des étapes de mise à jour du DU

Partie 1 : Identification des risques professionnels

- Définition et classification des risques
- Analyse des spécificités de la collectivité

Partie 2 : Mise à jour du DU

- Utilisation d'outils pratiques pour établir un DU
- Mise à jour du DU en temps réel, sous la supervision d'un agent du CDG

Partie 3 : Suivi et mise à jour régulière du DU

- Bonnes pratiques et conseils pour une gestion efficace



MOYENS

Moyens pédagogiques :

Présentation interactive et illustrée sur les risques professionnels
Cas pratiques basés sur les situations rencontrées dans les collectivités
Accompagnement individuel pour chaque participant lors de l'élaboration du DU

Moyens techniques :

Salle équipée d'un tableau interactif et d'un ordinateur
Ordinateur mis à disposition de l'apprenant sauf si demande particulière.
ATTENTION : Prévoir codes AGIRHE

Moyens d'encadrement :

Formation encadrée par un agent de prévention spécialisé du CDG
Assistance et conseils personnalisés pendant toute la durée de l'atelier

Moyens permettant le suivi et l'évaluation de la formation :

Suivi de l'exécution :

Signature de la liste d'émargement par 1/2 journée

Évaluation et certification le cas échéant :

Évaluation des connaissances à travers une mise en situation pratique :
finalisation du DU
Questionnaire à chaud pour évaluer la satisfaction et la compréhension des
apprenants
Attestation de fin de formation



MODALITÉ DE DÉROULEMENT

En présentiel

Groupe 1 : Agents des collectivités de 1 à 5 agents

Groupe 2 : Agents des collectivités de plus de 5 agents